

ARRÊTÉ N° 2024-546

portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'

ATTACHE TERRITORIAL

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le code général de la fonction publique,

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU les ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n° 2009-756 du 22 juin 2009, modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 5 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020, modifié, pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et portant actualisation des intitulés des grades des cadres d'emplois d'adjoint administratif territorial et d'adjoint territorial du patrimoine dans les décrets fixant les modalités d'organisation des concours correspondants,

VU l'arrêté n°2024-342 du 26 avril 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'attaché territorial,

Considérant qu'il convient de radier des lauréats de la session 2018 au 12 juillet 2024,

ARRETE :

Article 1 :

Conformément aux dispositions des ordonnances n°2020-351 du 27 mars 2020 et n°2020-1694 du 24 décembre 2020, modifiées, relatives à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, il convient de procéder à la radiation des lauréats de la session 2018. En effet, le décompte de la période de quatre ans d'inscription sur liste d'aptitude prévu à l'article L 325-39 de CGFP avait été suspendu pendant la période courant du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus, soit 134 jours, et pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021, soit 304 jours.

Les lauréats ainsi radiés sont les suivants :

Lauréats	Spécialité
CASTELIN Ophélie	Administration générale
CHAUVET-GUERIN Aurélien	Administration générale
COLLIN Anne-Sophie	Administration générale
DEMEYERE DOS SANTOS Julie	Urbanisme et développement des territoires
ESNAULT Jordan	Administration générale
GODET Anaïs	Gestion du secteur sanitaire et social
GUILBERT Pauline	Administration générale
GUILLEN Audrey	Administration générale
HUC-GUILLOTON Manon	Administration générale
LAPEYRE Stéphanie	Administration générale
MAURY Hélène	Administration générale
ROCHETEAU Valentin	Administration générale
RONDEL Patricia	Administration générale

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté N° 2024-342 du 26 avril 2024 restent inchangés.

Article 3 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine

Article 4 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 4 juillet 2024

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20240709-2-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-07-2024

Publication le : 09-07-2024

2



**La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Pétard-Voisin'.

Chantal PÉTARD-VOISIN